



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne démocratique et populaire
المجلس الوطني لأخلاقيات طب الأسنان
Ordre National des Médecins Dentistes
المجلس الجهوى لأخلاقيات طب الأسنان الجزائر
Ordre Régional des Médecins Dentistes d'Alger

Cahier de charge pour installation de cabinet dentaire

1. Service en Rez-de-chaussée, 1er étage ou 2eme étage/étages supérieurs avec ascenseur.
2. Superficie globale du local (minimum 50m²).
3. Superficie de la salle de soin (12m² avec aération obligatoire).
4. Salle de stérilisation à proximité de la salle de soin (6m² minimum) + autoclave + bac évier.
5. Salle d'attente superficie (minimum 12m²) aération obligatoire.
6. Sanitaires éloignés de la salle de soin et stérilisation.
7. Eau courante /prévoir citerne.

Important :

- Installation individuelle : une salle de soin avec un 01 fauteuil dentaire.
- Installation pour cabinet de groupe : 2 ou 3 praticiens : une salle de soin et un 01 fauteuil dentaire par praticien.

Transfert de cabinet :

- Cessation d'activité professionnelle de l'ancien cabinet (formulaire à récupérer au conseil de l'ordre et à légaliser).
- Résiliation du bail / fin de bail.
- Actes et baux de location LLP AADL : service destiné à l'activité commerciale avec autorisation obligatoire ENPI.
- Local en Résidence fermée : accord préalable du comité de copropriétaires.
- Actes de propriétés datant de l'époque coloniale : livret foncier obligatoire.

NB :

Le médecin dentiste doit être présent :

- Le jour du dépôt du dossier
- Sur convocation de la commission exercice et qualification